

## INFORMATION

### Campagne de vaccination contre le méningocoque B

#### Un nombre inhabituel d'infections invasives à méningocoque B identifiées dans une zone située au Nord-Ouest de Villefranche-sur-Saône.

4 cas d'infections invasives à méningocoque B concernant des mineurs ont été signalés à l'ARS sur un territoire limité et dans un temps court. Même si aucun lien direct n'a été identifié entre ces situations, nous avons la confirmation que les 4 cas sont dus à la même souche de méningocoque B. Cette souche est rare en France et en Europe. Cette situation inhabituelle peut être liée à l'installation d'une nouvelle souche de méningocoque parmi une population qui n'est pas protégée contre lui.

Dans ce contexte, l'ARS a réuni à plusieurs reprises une cellule d'aide à la décision composée d'experts nationaux. Elle a conclu à la nécessité de **vacciner contre le méningocoque B, la population âgée entre 2 mois et 24 ans résidant, gardée, scolarisée ou travaillant dans les communes de Blacé, Cercié, Charentay, Marchampt, Odenas, Le Perréon, Quincié-en-Beaujolais, Saint-Etienne-des-Oullières, Saint-Etienne-la-Varenne, Saint-Lager, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais.**

#### Le vaccin contre le méningocoque B

*Pour rappel, la vaccination généralisée contre le méningocoque et recommandée chez le nourrisson dans le calendrier vaccinal français vise uniquement le méningocoque C. Elle ne couvre donc pas le méningocoque B. La réalisation de ce vaccin ne dispense pas de la vaccination spécifique contre le méningocoque B recommandée dans cette situation.*

La vaccination proposée est gratuite et elle n'est pas obligatoire. Un seul vaccin a reçu l'autorisation de mise sur le marché pour les méningocoques B : il s'agit du Bexsero®. Utilisé dans d'autres situations similaires (Somme, Seine-Maritime, Pyrénées Atlantiques, Canada), il a prouvé son efficacité pour interrompre la circulation des souches de méningocoques B. Par ailleurs, il est recommandé de façon systématique en Grande Bretagne, chez les nourrissons de moins de un an depuis 2014 (circulation plus élevée de méningocoque B qu'en France) sans que n'ait été signalé d'effets secondaires inattendus.

Le schéma vaccinal repose sur l'administration d'au moins 2 doses (3 doses chez les nourrissons). **La protection contre le méningocoque B n'est pas assurée en l'absence d'une de ces doses.** Le délai avant l'administration de la prochaine dose vous sera précisé par le vaccinateur s'il y a lieu.

Depuis son autorisation de mise sur le marché en 2013, les effets indésirables liés au Bexsero® sont recensés au niveau national par l'ANSM via les centres de pharmacovigilance. Les effets indésirables les plus fréquents sont ceux rencontrés habituellement en cas de vaccinations : inflammation au point d'injection, douleur locale, fièvre, céphalées, douleurs articulaires, troubles digestifs (nausées, vomissements, diarrhées). Ces effets secondaires seraient plus fréquemment observés à l'issue d'une co-administration du Bexsero® avec d'autres vaccins et peuvent être atténués par une prise de paracétamol. D'autres effets indésirables rares ou exceptionnels ont été décrits (plus de détails sur le site internet de l'ARS Auvergne Rhône Alpes, cf bandeau ci dessous).

Un suivi des effets indésirables est mis en place dans le cadre cette campagne avec l'appui du centre régional de pharmacovigilance.

### Où se faire vacciner ?

Un dispositif spécifique de vaccination est proposé aux habitants des communes concernées. Il repose principalement sur la mise en place de centres de vaccination dédiés au sein de la zone définie, des actions ciblées au niveau des établissements scolaires de la zone et sur une participation active des médecins libéraux au niveau de la maison médicale de garde de Belleville. La vaccination est également possible sur rendez-vous dans les lieux habituels de vaccination (cf. bandeau ci dessous).

**En vue de votre vaccination ou de celle de votre enfant, veuillez vous munir de votre numéro de sécurité sociale (ou celui de l'ayant droit) avec l'identification du centre gestionnaire et du carnet de santé ou de vaccination.**

## Où se faire vacciner ?



### Centres de vaccination dédiés

**Quincié-en-Beaujolais**  
Salle communale  
60 ruelle de La Cure  
*Lundi, mercredi, samedi : 11h/18h*  
**St Étienne-La-Varenne**  
Salle polyvalente - Le Bourg  
*Mardi, jeudi, vendredi : 11h/18h*

### Maison médicale de garde

**Belleville**  
Centre hospitalier, rue Matinière  
*Lundi au vendredi : 18h/20h*  
*Samedi : 9h/11h*  
Par les médecins du secteur.

### Maisons départementales du Rhône – Services de PMI (enfants de 0 à 6 ans)

**Belleville**  
11A rue du 14 juillet 1789  
04 74 06 19 90  
*Lundi : 13h30/16h30*  
**Gleizé**  
352 rue de l'Ancienne distillerie  
04 74 02 69 10  
*Mercredi : 13h30/16h30*

### Comité départemental d'hygiène sociale (CDHS)

**Villefranche-sur-Saône**  
37 rue Villars  
04 74 65 02 70  
*Jusqu'au 27/4, mercr. : 8h/18h*  
*A partir du 04/5, mercr. : 8h/12h*

### Dans les écoles

**Mardi 26/04** : Vaux-en-Beaujolais (matin) ; Salle-Arbuissonnas-en-Beaujolais (AM)  
**Mercredi 27/04** : Quincié-en-Beaujolais et Marchampt (matin)  
**Jeudi 28/04** : Perréon (matin) ; Blacé (AM)



**0800 10 03 79**

Appel gratuit – Lundi au vendredi (9h/19h)